**APPEL À CANDIDATURE 2023**

EMPREINTES

INDUSTRIELLES

RÉSIDENCE

/ PHOTOGRAPHIE

Avesnois (59) &

Thiérache(02)

PRÉSENTATION

L’écomusée de l’Avesnois, EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle sous forme industrielle et commerciale) au **1er janvier 2019** et a recentré son activité sur les sites du Musée du textile et de la vie sociale à Fourmies et de l’Atelier-musée du verre à Trélon. Les collections de l’écomusée de l’Avesnois sont Musée de France.

Cet établissement est géré par un conseil d’administration où siègent la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Communauté de communes Sud Avesnois, la ville de Fourmies, et la ville de Trélon. Le mandat de la directrice de ce EPCC a été confié par le conseil d’administration à une conservatrice du patrimoine.

L’écomusée de l’Avesnois propose une résidence de création photographique sur le territoire du parc régional de l’Avesnois et plus largement de la Thiérache, aire d’ancrage des collections de l’écomusée.

« *Avesnois. Empreintes industrielles* » - 2ème opus Le Textile

Les objectifs sont :

- d’alerter sur la richesse patrimoniale de l’Avesnois en péril et la nécessité de protection ou de classement auprès de la population et des élus,

- de dépoussiérer l’image de l’écomusée de l’Avesnois, et revaloriser l’image du territoire auprès de ses habitants et au-delà du territoire délimité,

-d’élargir nos publics, et croiser les publics des différents champs culturels (paysage/architecture/photographie/histoire)

- de proposer aux visiteurs de découvrir le patrimoine du territoire « hors-les-murs ».

LIEU DE LA RÉSIDENCE

L’Avesnois-Thiérache se situe à la pointe du sud du département du Nord (59), à la frontière du département de l’Aisne et de la frontière belge, à quelques kilomètres seulement des Ardennes, au cœur du parc naturel régional de l’Avesnois.

L’écomusée de l’Avesnois estimplanté sur deux sites emblématiques du patrimoine industriel de l’Avesnois : le Musée du textile et de la vie sociale à Fourmies et l’Atelier-musée du verre à Trélon. Chaque année sont proposés des expositions, des évènements, des ateliers, des résidences de designers afin de découvrir les savoir-faire du territoire. Le musée conserve un ensemble de collections, machines, outils, productions, archives d’entreprises, iconographie sur les entreprises principalement de l’Avesnois-Thiérache et un très grand fonds photographique de Joseph Michalik estimé à environ 223 000 clichés. Ce photographe exerça son activité en Sambre-Avesnois de 1950 à 1977 et réalisa notamment des prises de vue des paysages de l’Avesnois et des industries du territoire. Dès la création de l’écomusée, fondée sur la volonté de sauvegarder la mémoire industrielle, et sur l’ambition d’une reconversion touristique des sites, des campagnes photographiques sont engagées autour du patrimoine industriel de1980 à 2004. Cette résidence vise à poursuivre cette mission.

Le territoire de l’Avesnois-Thiérache s’est construit, au fil des siècles en s’appuyant sur les ressources naturelles du territoire : les matériaux du sous-sol, la qualité des terroirs, le potentiel des cours d’eau, la couverture boisée. Leurs exploitations ont dessiné les paysages de ce territoire à la fois rural ou industriel, de bocage, de forêt ou agraire. Cette diversité constitue à la fois une richesse et une ambiguïté entre biodiversité et développement industriel. Ce travail photographique révèlera la dichotomie des paysages du territoire afin d’appréhender le lien intime entre nature et industrie et proposer une autre image du Nord trop souvent réduite à l’activité minière et ses paysages de terrils.

L’ensemble de ces activités industrielles passées, présentes et futures constituent l’ADN de l’écomusée de l’Avesnois. Or, la destruction du bâti en cours, suite à la désindustrialisation, est à l’origine de cette démarche qui vise à limiter la perte d’informations liée à la disparition de ce patrimoine, enrichir nos connaissances sur les collections et garder une trace de ces activités.

Le ou la photographe s’attachera à rendre visible les spécificités de ce territoire, ses écueils et ses richesses. Il ou elle proposera une approche sensible et documentaire en adéquation avec l’arpentage des sites pressentis par l’équipe projet de l’écomusée de l’Avesnois.

Après un premier reportage effectué sur l’industrie verrière, le projet *Empreintes industrielles* se poursuit et traite cette fois-ci de l’industrie textile. Voici une première liste de sites non exhaustive susceptible d’évoluer au fur et à mesure de l’avancée dans nos recherches au sein de nos collections :

* Filature Divry & Cie, Fourmies (**cf planche-contact jointe**)
* École pratique de commerce et d’industrie, Fourmies
* Filature Prouvost-Masurel, actuel site de l’écomusée de l’Avesnois, Fourmies
* Filature retordage, teinturerie Bernier, Fourmies
* Filature, tissage Bulteau, Fourmies, Wignehies
* Filature Bonnechère Wignehies
* Corderie Houzé, Trélon
* Filature et tissage Falleur et Cie, Trélon
* Tissage du moulin, Glageon
* Filatures Hubinet, Glageon/Trélon
* Filature Doyen, Mondrepuis
* Filature de l’Avesnois, Avesnelles

OBJETS DE LA MISSION

Organisé en partenariat avec la D.R.A.C. Hauts-de-France, dans le cadre de l’appel à projets « applications et dispositifs numériques innovants » 2023, la résidence a pour objectifs :

- d’engager une campagne photographique des sites verriers sur le territoire en vue d’une patrimonialisation du reportage pour réaliser un état des lieux afin de pouvoir documenter sa transformation et immortaliser les traces encore visibles de la désindustrialisation du territoire toujours en cours au XXIe siècle,

- de répondre à l’attente de nos publics en matière d’offre éditoriale, et revisiter la politique éditoriale du musée autour d’une collection cohérente et thématique enrichie par du contenu augmenté,

- de valoriser le patrimoine industriel de l’Avesnois à travers un ouvrage de qualité et d’un portail numérique,

- de créer du lien entre nos collections à travers le territoire sensible et paysager de l’Avesnois et proposer des clefs de lecture de ces paysages.

DUREE DE LA RÉSIDENCE

La période de création est répartie sur le territoire de l’Avesnois entre octobre 2023 et juin 2024 inclus pour une durée totale d’un mois.

VALORISATION

MEDIATION

Deux rencontres avec le public seront prévues. Les dates et les lieux restent à définir avec l’artiste et la structure accueillante.

EDITION

Le projet *Avesnois. Empreintes industrielles* s’inscrit dans la mise en valeur du patrimoine industriel bâti et des collections de l’écomusée de l’Avesnois à travers la réalisation d’une collection d’ouvrages. Le 1er opus, réalisé avec les éditions Invenit, s’est intéressé au verre, en écho au site de l’Atelier Musée du verre de Trélon, site de l’écomusée de l’Avesnois. Le 2ème opus portera sur le textile, thématique centrale du deuxième site de l’écomusée de l’Avesnois situé dans une ancienne filature du XIXe siècle, le Musée du Textile et de la Vie Sociale.

L’ouvrage s’appuiera principalement sur les collections de l’écomusée de l’Avesnois et la commande du reportage photographique, objet du présent appel à candidature. Ce travail se poursuivra sur le web en collaboration avec l’agence Spritz, avec la création d’une plateforme dédiée au projet, en recréant du lien notamment avec l’édition augmentée. Les collections de l’écomusée de l’Avesnois sortent de leurs réserves pour rejoindre leur lieu de fabrication ou de mise en œuvre.

EXPOSITION

Dans un second temps, et ce, afin de nourrir et de documenter la démarche et la construction de l’élaboration du projet Empreintes industrielles, une exposition temporaire collective, avec les photographes des prochains opus, pourra être envisagée conjointement avec d’autres partenaires. Les modalités et possibilités restent à définir et rien n’a encore été envisagé à ce jour.

COLLECTION/DIFFUSION

La nature des œuvres créées par l’artiste-auteur rend incontestable leur protection en tant qu’œuvres de l’esprit au sens de l’article L.112-2 du Code de la propriété intellectuelle. Les œuvres éventuellement créés dans le cadre de la résidence sont la propriété de L’ARTISTE-AUTEUR. Toute vente, tout prêt, toute donation, toute exposition d’une œuvre doit faire l’objet d’un contrat distinct. L’ARTISTE-AUTEUR est également propriétaire de tous les droits d’auteur attachés à ses œuvres. Les éventuelles cessions de droits d'exploitation (présentation ou représentation publique, reproduction, adaptation) des œuvres de L’ARTISTE-AUTEUR feront l’objet d’un contrat distinct.

A l’issue de cette résidence, l’écomusée de l’Avesnois envisage l’acquisition de tirages pour enrichir ses collections musée de France dans l’objectif de conserver et documenter les paysages de l’Avesnois.

CALENDRIER

Envoi des candidatures : **dimanche 24 septembre 2023 minuit**

Livraison du reportage échelonnée en fonction des sites : neuf mois à compter de la notification

COMMANDE

**OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES**

**La structure accueillante** s’engage à verser à l’artiste :

- une rémunération brute de 5 000 euros TTC pour le travail de création originale versée en trois fois : au début, au cours et en fin de résidence. *Les droits d’auteurs, cotisations Maison des Artistes ou AGESSA ou autres sont incluses dans cette somme.*

- une indemnité forfaitaire de 1 000 euros pour couvrir les frais de déplacement sur le territoire,

- une indemnité forfaitaire de 300 euros pour assurer les frais de bouche,

- une indemnité forfaitaire de 1 000 euros pour couvrir les frais d’hébergement sur le territoire.

**La structure accueillante** s’engage également :

- à prendre en charge les coûts pour la réalisation de l’ouvrage papier et le portail numérique,

- à faciliter les contacts et les rencontres avec le réseau de partenaires permettant les investigations locales : habitants, associations locales, entreprises et artisans.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Modalités de candidature

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans un seul fichier au format pdf, nommé EmpreintesIndustrielles\_NOM\_Prénom\_2023 :

- la fiche de candidature dûment remplie, à télécharger [**ICI**](2023-FICHE-CANDIDATURE.docx)**.**

- une note d’intention du projet composé de photographies, visuels et tous documents pouvant préciser la nature du projet

- un curriculum vitae

- une série de photographies (20 maximum) d’un travail personnel.

Le dossier de candidature devra être envoyé à Emeline Perrin à l’adresse suivante : e.perrin@ecomusee-avesnois.fr

CONTACT

Ecomusée de l’Avesnois

Place Maria Blondeau

59610 FOURMIES

<http://www.ecomusee-avesnois.fr/>